



VILLE DE BLANQUEFORT

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,  
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)  
a été reçue en Préfecture le  
et publiée sous format électronique le

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

### Séance ordinaire du : 8 avril 2024

Aujourd'hui le huit avril deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 02 avril 2024 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25 jusqu'à la délibération n°24-016 et 26 à partir de la délibération n°24-017

Nombre de conseillers représentés : 7 jusqu'à la délibération n°24-016 et 6 à partir de la délibération n°24-017

Nombre de conseillers absents : 1

**PRÉSENTS :** Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patrick DURAND, Patrick BLANC, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Ruffino D'ALMEIDA, Frédéric DUBOIS (à partir de la délibération n°24-017), Aysel AZIK, Ayline NORIEGA, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Frédéric BONNOT, Marc FRANÇOIS, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

**EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :** Sylvie CESARD-BRUNET à Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSSE à Karine FAUCONNET, Patricia DUREAU à Véronique FERREIRA, Aurore LAMOTHE à Valérie CARPENTIER, Frédéric DUBOIS à Bruno FARENIAUX jusqu'à la délibération n°24-016), Lucie GATINEAU à Isabelle MAILLÉ et Nelly LOUEY à Luc SIBRAC.

**ABSENTE :** Jade GIRAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Pierre-Alain LEOUFFRE

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants et rappelle que le conseil municipal est diffusé sur la chaîne YouTube de la ville. Avant de commencer ce Conseil, Madame le Maire souhaite fournir quelques informations sur les événements passés ou à venir du printemps.

Tout d'abord, elle tient à remercier les personnes qui ont participé à l'édition de Carnaval. Cet événement familial a été très agréable et très réussi. Par ailleurs, Madame le Maire annonce que, le 4 avril, les lauréats des 3 projets du budget participatif ont été désignés à la suite du vote du public. Il s'agit de plantation d'un verger communal, de la création d'une aire de jeux pour les tout petits et de l'installation de plaques patrimoniales.

S'agissant des événements à venir, quelques dates importantes sont à retenir :

- 9 avril à 19h dans la salle du conseil : réunion publique sur le projet Axtom. Pour rappel, Axtom est l'aménageur économique qui a racheté les 50 hectares de Ford. La réunion publique sera l'occasion de présenter les futurs aménagements du site.
- 18 avril à 19h à Parempuyre : réunion publique sur le projet industriel « EMME » du nom de la société EMME. Cette entreprise envisage de créer une usine sur les terrains du Grand Port Maritime de Bordeaux au niveau du terminal de Grattequina. Cette usine effectuerait la première transformation du sulfate de nickel et de cobalt ; ces matériaux rares étant utilisés dans la fabrication des batteries. Le projet en est à ses débuts. Il est soutenu par l'État. À ce stade, il est nécessaire de constituer des dossiers de demande de subventions et de mettre le PLU en conformité. Tel est l'objet de la réunion publique. Le projet sera basé à environ 20% sur le territoire de Blanquefort et à 80 % sur le territoire de Parempuyre. La mise en conformité du PLU est portée par le Grand Port Maritime en tant qu'agence de l'État. Il s'agit principalement de transformer une zone du PLU de « AU99 » (à urbaniser plus tard) en « US13 » (urbanisable immédiatement, notamment pour des projets économiques ou industriels). À noter que le dossier est consultable en mairie.
- 30 mai : inauguration du site « Hydrogène de France ».

Au-delà de ces événements économiques, Madame le Maire annonce des événements festifs printaniers :

- Samedi 4 mai : Festival Nature, qui, pour rappel, se tient tous les 2 ans. Des animations seront proposées aux scolaires la semaine qui précède.
- Premier week-end de juin : Festival Échappée Belle.

Madame le Maire propose à Pierre-Alain LEOUFFRE d'être secrétaire de séance — lequel accepte —, puis énumère les pouvoirs en sa possession.

### **Adoption du procès-verbal du 12 février 2024**

*Le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

#### **Affaire n° 24-015 : Fixation des taux d'imposition des taxes locales pour 2024**

Madame le Maire avoue qu'elle a cassé le suspense en annonçant, lors de ses vœux, l'absence d'augmentation des taux d'imposition en 2024.

Karine FAUCONNET confirme que, comme annoncé lors des vœux à la population et lors du rapport d'orientation budgétaire, les taux ne seront pas augmentés. Ils resteront à 40,84 % pour la

taxe foncière, 49,76 % pour la taxe foncière non bâtie et 17,73 % pour la taxe d'habitation sur les habitations secondaires.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC note que, comme tous les ans lors de la présentation de la fiscalité locale, Karine FAUCONNET présente un gel des taux. La sincérité voudrait que Karine FAUCONNET explique aux Blanquefortais que ce gel des taux, associé à une hausse des bases, induit mécaniquement une imposition supplémentaire au titre de la taxe foncière de l'ordre de 4,5%, soit une recette complémentaire de 500 000 € pour la commune. La question qui mérite d'être posée est la suivante : ces 500 000 € sont-ils nécessaires pour équilibrer le budget 2024 ou pour maintenir le même niveau de services ? La réponse est non. Luc SIBRAC estime qu'il aurait été préférable de baisser les taux d'imposition. Son groupe votera donc défavorablement.

- Karine FAUCONNET propose d'évacuer le petit problème de sémantique. Il est parfaitement sincère de dire que la commune n'augmente pas les taux puisque les taux étaient à 40,84% en 2023 et ils restent à 40,84% en 2024. Une nouvelle fois, Karine FAUCONNET se dit fière que Blanquefort soit la ville de plus de 5 000 habitants de Bordeaux Métropole dont les taux d'imposition sont les plus bas. Blanquefort est la 3<sup>e</sup> ville de Bordeaux Métropole, toutes tailles confondues, avec les taux les plus bas, derrière Ambès et devant Saint-Vincent-de-Paul. Or, Blanquefort offre une gamme de services un peu différente par rapport à ces deux communes. Les 2 villes de la Métropole comptant entre 15 000 et 20 000 habitants (comme Blanquefort) ont des taux d'imposition de 49,79 % et 61,19%, contre 40,84% pour Blanquefort. Karine FAUCONNET estime que Luc SIBRAC a commis une petite erreur en annonçant le chiffre de 500 000 €. Il a probablement pris en compte les locaux professionnels. Hors locaux professionnels, les recettes induites par la hausse de la base de 3,9 % s'élèvent plutôt à 300 000 €. Il s'agit là d'une fourchette haute. La question intéressante serait de savoir quel est l'impact pour un particulier blanquefortais de la hausse de la base. La réponse est assez complexe, car tout dépend de la taille de la maison et des propriétés annexes (parking, terrain). Pour donner une idée aux élus, Karine FAUCONNET prend l'exemple de sa résidence principale : terrain de 650 m<sup>2</sup>, maison de 120 m<sup>2</sup> avec 4 chambres, cuisine, salle de bain. Avec 3,9 % de revalorisation, Karine FAUCONNET devra payer une cotisation complémentaire de 39,60 € par an, soit 4 € par mois sur 10 mois pour les contribuables mensualisés. Karine FAUCONNET invite donc à remettre les choses en perspective : économiser 40 € par an à l'échelle d'un ménage pour se priver de 300 000 € à l'échelle de la commune. Ce montant représente la moitié de la participation communale à la restauration scolaire des enfants de Blanquefort. Karine FAUCONNET aurait adoré que chacun des Blanquefortais continue à participer au financement de la commune à la hauteur de leurs revenus et de la composition de leur foyer. Ce dispositif existait. Il s'agissait de la taxe d'habitation. Malheureusement la taxe d'habitation a été supprimée en 2023. La commune n'est pas responsable de cette suppression.

- Luc SIBRAC demande si ces 300 000 € sont justifiés par rapport au budget primitif 2024. De même, il serait intéressant de savoir comment ont été utilisées les recettes générées par l'augmentation des taux de l'année 2023. La commune a généré un excédent de fonctionnement de 2,6 M€ en 2023. L'argent n'a pas été nécessaire pour l'investissement, puisque l'investissement est déjà financé. L'argent ne peut pas être placé, donc pourquoi ne pas le laisser aux Blanquefortais, même si la somme est minime. Certes, il ne s'agit que de 40 € par an, mais cela dure depuis des années. S'agissant de la taxe d'habitation qu'évoque Karine FAUCONNET, il ne semble pas que la commune ait baissé les taux à l'époque, alors qu'elle avait pourtant la main sur le sujet.

- Frédéric BONNOT confirme que, selon lui, il s'agit d'une occasion manquée. 40 € est certes une somme modeste pour un foyer, mais la mesure aurait été symbolique. Avec des excédents de fonctionnement de 2,6 M€ en 2023, la commune aurait largement eu les moyens de baisser les taux d'imposition.

- Madame le Maire répète que Blanquefort est une des villes qui propose le plus grand nombre de services et la ville qui affiche les taux d'imposition les plus bas. Cela étant, les membres de l'équipe municipale ne sont pas des magiciens. Ils gèrent la commune de manière prudente. Lors de la construction du budget 2023, toutes les communes étaient dans un brouillard londonien. Personne ne savait où il allait. Finalement, tout le monde a subi l'inflation et les dépenses supplémentaires. Blanquefort n'a pas subi d'effondrement de l'épargne. Pourquoi ? Parce que les élus et les services municipaux font d'énormes efforts au quotidien, sur chaque manifestation, sur chaque prestation, pour tenter désespérément de rendre le même service en dépensant moins. Leur but est de faire en sorte que l'inflation ne soit pas répercutée sur les Blanquefortais. Il faut continuer à adopter cette gestion prudente, avec des services abondants et des taux bas. Au regard des actualités et de la loi de finances 2025 annoncée, la commune a besoin de se mettre en sécurité encore cette année. L'avenir reste incertain. Les collectivités devront participer à la baisse du déficit public national, à la baisse de la dette. Madame le Maire rappelle que les collectivités n'ont pas le droit de voter un budget déséquilibré. Certes, le budget a été construit pour l'année 2024, mais en gardant en tête les incertitudes de 2025 et des années futures.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 contre (L. SIBRAC, F. BONNOT, N. LOUEY) et 1 absente (J. GIRAUD).*

#### **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

#### **Affaire n° 24-016 : Affectation provisoire des résultats 2023 – Budget principal ville-autorisation**

Karine FAUCONNET rappelle que, jusque-là, la commune était soumise à la nomenclature « M14 ». À ce titre, elle était tenue de produire deux documents en fin d'année :

- Le compte administratif de l'ordonnateur — qui est le reflet des recettes et des dépenses de la collectivité ;
- Le compte de gestion du trésorier — qui est le fidèle reflet des comptes.

Désormais, en raison du changement de nomenclature comptable, ces deux documents sont fusionnés pour former le « compte financier unique ». Il sera proposé à l'approbation du conseil municipal en juin 2024. Toutefois, les textes permettent de procéder à une affectation provisoire du résultat dès lors qu'il est connu. En l'occurrence, pour Blanquefort, la somme à affecter s'élève à 10 373 952,90 €. Il est obligatoire de couvrir en priorité les besoins réels de financement de la section investissement, soit 4 551 354,62 €. Les 5 822 598,28€ restants seront donc affectés en excédent de la section de fonctionnement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC rappelle que le budget primitif 2023 était ô combien prudent. Karine FAUCONNET annonçait la guerre en Ukraine, l'inflation terrible, l'augmentation de l'électricité. Tous ces événements sont indéniables, mais on peut dire aujourd'hui que le budget était extrêmement prudent puisque les résultats 2023 ressortent à 2,6 M€, pour une prévision à 400 k€. Certes, il y a eu l'augmentation des frais de succession liés à la vente de Ford (500 k€) et

l'atténuation des charges d'électricité (100 k€), mais cela ne représente que 600 k€. Reste donc 2 M€ d'excédent de trésorerie. Madame le Maire a raison de craindre que l'État vienne « faire les poches » des collectivités, car, avec un excédent cumulé de 75 ou 80 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités, l'État — qui a besoin d'argent — risque, un jour ou l'autre, de flairer quelque chose. Luc SIBRAC estime que les excédents de fonctionnement d'une commune ont vocation à être réinvestis et non à rester en « bas de laine », comme à Blanquefort.

- Marc FRANÇOIS fait remarquer qu'en général, la variable d'ajustement de l'État vis-à-vis des collectivités est la dotation globale de fonctionnement. S'agissant de Blanquefort, le risque est extrêmement réduit, puisque la DGF s'élèvera à 42 k€ en 2024. Par ailleurs, Marc FRANÇOIS trouverait très surprenant que l'État vienne « faire les poches » en prenant les excédents de fonctionnement des collectivités.

- Madame le Maire tient à préciser que les excédents de fonctionnement servent à investir. Il ne s'agit pas d'un bas de laine. Grâce à ses excédents, Blanquefort n'a, pour l'instant, pas besoin d'emprunter. Cette situation ne durera pas éternellement. Ces excédents ne sont pas dus à l'État puisque l'État ne verse aucune dotation à Blanquefort depuis 2019, à l'exception de 2024. Cette exception ne changera pas grand-chose au budget.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 5 abstentions (L. SIBRAC, F. BONNOT, N. LOUEY, M. FRANÇOIS, E. PLOUGOULM) et 1 absente (J. GIRAUD).*

## **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

### **Affaire n° 24-017 : Vote du budget primitif 2024**

Karine FAUCONNET indique qu'elle ne reviendra pas sur les contextes extrêmement particuliers qui ont accompagné chaque budget depuis le début de la mandature. Pour autant, malgré un contexte international morose et la situation financière dégradée de l'État, le budget 2024 de Blanquefort n'est résolument pas un budget de crise. Les finances communales sont saines et, malgré les inconnues et inquiétudes persistantes, le budget sera certes prudentiel, mais aussi résolument volontariste. Il est construit autour de 3 axes forts :

- Maintenir le haut niveau de service public ;
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Poursuivre le plan d'investissement ambitieux.

Le budget primitif s'équilibre en recettes et dépenses pour le fonctionnement à 3 275 416 €. Les crédits inscrits pour l'investissement sont de 15 836 951 € en dépenses et 22 376 599 € en recettes.

Les recettes réelles du budget primitif 2024, à 23 988 721 €, sont quasiment stables par rapport aux recettes encaissées en 2023. Cette stabilité est trompeuse, parce qu'elle cache de grands écarts entre les différents chapitres de recettes. Il est à noter, par exemple, une forte baisse des impôts et taxes, qui sera compensée par la hausse des dotations des produits, des services et des remboursements de sinistres.

Le produit des impôts et taxes représente près de 80 % des recettes en 2024 (19 092 464 €, contre 19 514 673 € en 2023). Il est composé des recettes versées par Bordeaux Métropole (7 150 564 €, en baisse de 45 000€ par rapport à 2023) et de la fiscalité locale, notamment la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Ces taxes représentent 50% des recettes de communes, soit 12 M€ sur 24 M€. La marge d'autonomie de la commune sur ce volet a tendance à s'amenuiser au fil des années. L'augmentation des taux de taxe foncière constitue le seul levier conséquent sur lequel les

collectivités peuvent s'appuyer si elles ont besoin de recettes complémentaires. À noter que ce levier ne concerne que les propriétaires, alors que les recettes correspondantes servent à conserver, voire à améliorer, des services qui sont pourtant utilisés par tous. Face à ce constat, la commune a décidé de ne pas augmenter les taux à Blanquefort en 2024. Toutefois, les bases seront mécaniquement revalorisées de 3,9%. Les sommes inscrites au titre des impôts locaux s'élèveront à 10 800 000 €. Parmi elles figurent les droits de mutation. Ces droits sont perçus par les collectivités pour toute vente de biens. L'an passé, la plupart des communes ont enregistré une baisse significative de ces recettes. À l'inverse, Blanquefort a enregistré une hausse des droits de mutation, grâce aux 475 000 € versés par Ford. Pour le budget 2024, il a été décidé de conserver les droits de mutation à hauteur de 700 000 €, contrairement aux autres communes qui ont préféré les diminuer du fait du ralentissement du marché de l'immobilier.

Les dotations et participations s'élèvent à 3 058 975 €, en hausse de 129 000€ par rapport à 2023. Elles se décomposent comme suit :

- Les compensations versées par l'État, essentiellement pour compenser l'abattement de la valeur locative sur la taxe foncière pour les établissements professionnels. Ce chapitre est en hausse de +57 142 €, à 1 530 000 €.
- Les dotations de la CAF, en baisse de 27 000 € à 1 131 000 €. Mais je vous dis qu'on a effectivement une hausse globale.
- La participation de Parempuyre à la piscine intercommunale : 100 000 €
- La dotation globale de fonctionnement : 42 000 €. Pour la première fois depuis longtemps, Blanquefort a droit à cette dotation, car sa population a augmenté de plus de 700 habitants. Depuis 5 ans, l'INSEE affirmait que la politique de Blanquefort stagnait ou diminuait. Après vérification, elle a effectué un rattrapage. En 5 ans, la population blanquefortaise a augmenté de 728 personnes. La commune n'aura plus droit à cette dotation en 2025.

Le chapitre des produits de services s'affiche à 968 727 €. Il englobe les recettes perçues au titre de l'utilisation des services municipaux : restauration scolaire, périscolaire, école de danse ou de musique, concession cimetière. Ces produits augmentent de 7 % par rapport à l'an passé, soit 66 000 €, grâce à la piscine. Le budget prend comme hypothèse une participation de 80 % aux animations proposées, d'où une hausse des recettes de 25 000 à 96 000 €.

Le chapitre des autres produits de gestion s'établit à 688 055 €, contre 562 792 € en 2023. Il est constitué du produit locatif des immeubles (230 000 €) et des remboursements d'assurance. En 2024, la commune percevra un solde d'indemnisation de 450 000 € au titre de l'épisode de grêle de 2022.

Le chapitre 13, dit « atténuation de charges », s'élève à 180 000 €. Il s'agit des remboursements d'assurance maladie. Le montant peut être très fluctuant d'une année sur l'autre.

Les dépenses prévisionnelles 2024 sont en hausse de 7,5%, à 22 367 314 € en 2024, soit une hausse de 1 500 000 € par rapport à 2023. Certaines sont mécaniques, en lien avec l'inflation ou avec des décisions gouvernementales. D'autres sont relatifs au fonctionnement de projets nouveaux mis en place par la collectivité. Un effort de rationalisation a été demandé à tous les acteurs de la vie municipale.

Le chapitre 11 (dépenses courantes, petit matériel, entretien courant, assurance, etc.) constitue moins de 20 % des charges, à 4 344 041 € en 2024, soit une hausse de 600 000€ par rapport à 2023. Dans ce chapitre, de nombreuses dépenses sont incontournables et incompressibles. Le principal enjeu de l'année consistera donc à les contenir au maximum dans un contexte inflationniste qui reste fort. Les dépenses liées aux fluides, au gaz, à l'électricité, au chauffage

représentent 1 180 000 €. Les dépenses liées à la maintenance représentent 490 000 €. Les dépenses liées à l'entretien courant des installations, terrains ou bâtiments représentent 480 000 €. Ces trois secteurs représentent 50 % des dépenses communales. À cela s'ajoutent les impôts (111 000 €), les assurances (138 000 €), les locations immobilières (102 000 €) ou encore les frais de nettoyage de locaux (175 000 €). Ces dépenses contraintes ont la fâcheuse tendance à augmenter pour des raisons diverses, parfois bien au-delà de l'inflation moyenne. Karine FAUCONNET donne deux exemples pour illustrer ses propos. En 2023, les collectivités ont bénéficié d'une aide de l'État pour faire face aux fortes hausses annoncées du tarif de l'électricité. Pour Blanquefort, cette aide représentait 78 000 €. En 2024, le prix de l'électricité reste très élevé, mais l'État n'octroie plus d'aide, d'où une hausse mécanique des dépenses d'environ 100 000 €. Par ailleurs, les frais d'assurance sont passés de 114 000 € à 138 000 €. Il faut être conscient que Blanquefort a de la chance d'avoir trouvé une compagnie qui accepte de continuer à assurer la commune, certes, en imposant ses conditions. Cela n'a pas été le cas pour toutes les collectivités. Heureusement, Blanquefort a les moyens d'assumer une hausse de 20 % des primes d'assurance. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités. Certaines se retrouvent sans assurance. Le risque est grand dans le contexte actuel d'évènements climatiques. Des discussions ont lieu actuellement au plus haut sommet. Reste à espérer qu'elles aboutissent, car l'assurance est un sujet d'interrogation pour l'avenir et l'autonomie des collectivités locales.

Les nouvelles infrastructures de la commune induisent une hausse des frais d'entretien et de maintenance : + 100 000 € pour la piscine et le pôle Jeunesse. Les caméras de vidéosurveillance représentent des dépenses de fonctionnement à hauteur de 15 000 €. Par ailleurs, la commune a inscrit une enveloppe pour des études dans le cadre de projets à venir.

En dehors de ces dépenses contraintes, la commune a décidé de ne pas transiger sur certaines dépenses : dotations pour l'enfance (400 000 €), achats de livres pour la médiathèque, frais de formation et d'équipement des agents, évènements festifs.

Les charges de personnel constituent le plus gros poste de dépenses de la commune, tant en pourcentage (63 %) qu'en valeur. Elles passent de 13 500 000 € en 2023 à 14 100 000 € en 2024. Cette enveloppe permettra de faire face aux augmentations structurelles nationales de 250 000 € (hausse du SMIC, des cotisations retraite, des revalorisations, des grilles indiciaires) et aux décisions prises localement : revalorisation des primes des agents (+125 000 € en année pleine), recrutement de 3 agents supplémentaires (2 pour la piscine et un pour le pôle Jeunesse). En 2024, le budget intègre une provision pour les heures complémentaires ou supplémentaires dans le cadre des élections européennes (13 500 €). D'ailleurs, Karine FAUCONNET lance un appel aux habitants, non seulement pour voter, mais aussi pour tenir les bureaux de vote. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher des élus ou des services.

Blanquefort bénéficie d'un atout essentiel : les services jouent le jeu. Ils rationalisent les moyens humains, ils rationalisent les moyens matériels. L'enjeu des années à venir sera de conserver, voire d'améliorer les services publics offerts par Blanquefort, dans un contexte financier toujours plus contraint. Pour cela, il faut une volonté politique. Elle est présente. Il faut aussi le soutien des agents. Karine FAUCONNET tient à leur rendre hommage. En 2024, la commune versera 200 000 € supplémentaires au SIVOM pour les repas.

Établir un budget, c'est aligner des chiffres, mais c'est avant tout afficher ses valeurs et assumer ses choix politiques. Donc la question intéressante est de savoir à quoi servira l'argent récolté. En l'occurrence, Blanquefort dépense :

- Pour la petite enfance (1 669 000 €) et pour l'enfance (7 325 000 €). Ces deux secteurs représentent plus de 40 % des dépenses. La commune propose de nombreux modes de garde : crèches communales et participation aux crèches collectives. Une fois que les

petits ont grandi, ils intègrent une des 9 écoles de la ville. 1 590 écoliers sont accueillis quotidiennement par 180 agents, soit 50% des agents de la ville.

- Pour la culture (1 768 000 €), le sport/jeunesse/vie associative (2 042 000 €), soit 7,5% des dépenses.
- Pour l'entretien des bâtiments et du cadre de vie (3 355 000 €), soit 15 % des dépenses.
- Pour la solidarité. Au-delà de la somme versée au CCAS (1 102 000 €), la commune agit pour la solidarité à travers toutes les subventions qu'elle verse et toutes les aides qu'elle apporte. À Blanquefort, tout commence par la solidarité.

La solidarité et l'enfance sont les priorités de la mandature. L'objectif est d'aider l'enfant à s'épanouir, quel que soit le contexte ou les difficultés, lui donner des outils pour être un citoyen engagé et lui permettre d'être juste un enfant. La solidarité tient son rôle, avec une aide qui concerne l'ensemble des familles ayant des enfants scolarisés. À Blanquefort, la tarification sociale est extrêmement avantageuse pour les familles. 1 510 enfants sur 1 590 mangent quotidiennement à la restauration scolaire. Une famille qui relève de la clé 1 se verra facturer 0,86 € par repas et une famille qui relève de la clé maximale se verra facturer 4 € par repas. La différence entre le prix payé par la famille et le coût réel du repas est prise en charge par la ville. Ces compensations représenteront 600 000 € en 2024, hors frais de personnel et frais d'entretien.

La ville de Blanquefort participe aussi au budget scolaire, à hauteur de 63 000 €. Chaque classe bénéficie d'une dotation et chaque élève de chaque classe bénéficie d'une dotation. La commune participe aux actions éducatives, aux classes découverte, au soutien des élèves en difficulté et au transport scolaire (20 250 €). La collectivité verse une dotation de 103 000 € pour les écoles primaires. Au-delà des écoles, la collectivité participe au périscolaire à hauteur de 300 000 € : reports écoles, gouters, accueils de loisirs, séjours, stages, etc.

Pour les tout-petits, la commune participe au financement des crèches associatives à hauteur de 260 000 € en 2024. Pour les enfants du pôle Saint-Louis, la commune paie également le repas, pour 50 800 €.

Blanquefort présente la spécificité d'être dotée d'un beau et vaste patrimoine. Il convient sans cesse de l'entretenir. Une équipe communale assure des astreintes 24 h sur 24, 7 jours sur 7 pour l'entretien et les travaux courants. 107 200 € sont engagés pour les travaux effectués en régie. Hors développement durable, 422 825 € sont consacrés aux travaux d'entretien courant : toiture, fosse de la salle de gym de Fongravey, remise en état de la couveuse de Tanais, réfection de sanitaires, etc. Des études relatives au sol des écoles sont prévues à hauteur de 27 000 €. S'agissant du cadre de vie, Karine FAUCONNET évoque la maintenance de l'éclairage public pour 65 000€.

Les nouveaux habitants de Blanquefort constatent que la ville cherche à préserver le « vivre ensemble », notamment à travers les associations. La ville de Blanquefort verse des subventions bien plus élevées que les autres communes de la strate : 802 393 € pour les associations culturelles et sportives et 538 625 € pour la scène nationale Carré-Colonnes. Les prestations d'animation sont estimées à 80 260 €. Une enveloppe supplémentaire de 23 270 € est prévue pour favoriser l'autonomie des jeunes : chèques sports, chèques relais (18 000 €), le dispositif Pass Bordeaux métropole (4 300 €), les Bons plans de Max (1 000 €).

La subvention versée au CCAS (1 102 000 €) est en hausse par rapport à 2023 (983 000 €). Cette hausse s'explique par le fait que le CCAS est fortement impacté par des revalorisations salariales. Elle permet aussi de compenser le désengagement de certains partenaires qui finançaient des interventions à la résidence autonomie. La commune a refusé que ces actions utiles s'arrêtent.

Karine FAUCONNET évoque les déserts médicaux en Gironde. Jusque-là, Blanquefort était peu affectée. L'offre était tout à fait raisonnable. Un premier médecin est parti à la retraite, puis un



deuxième. Ils n'ont pas été remplacés. Des concitoyens ont remonté leurs difficultés pour obtenir un rendez-vous auprès de spécialistes, voire de généralistes. Une réflexion est en cours pour l'ouverture d'un centre santé, en collaboration avec une commune voisine. Karine FAUCONNET ne promet pas l'ouverture d'un centre santé. Les démarches sont nombreuses. En revanche, elle promet que la commune mettra tout en œuvre pour essayer d'ouvrir un centre santé, d'où l'inscription au budget d'une enveloppe de 40 000 € pour lancer une étude sur le sujet.

À Blanquefort, on respecte l'être humain, mais on se souvient aussi qu'on est tout petit face à Dame Nature. Il est plus de la responsabilité de chacun de la protéger. Il faut continuer sans cesse, l'entretien, le débroussaillage des fossés, la sécurisation des arbres (30 000 €), le plan de gestion des gravières (33 000 €). L'écologie étant une affaire d'éducation, les animations à la Vacherie se poursuivront en 2024, sans oublier le Festival Nature au mois de mai (29 000 €).

S'agissant de l'investissement, les dépenses d'équipement 2024 représenteront un budget de 9 647 680 €. Les crédits de paiement dans le cadre des autorisations de programme s'établissent à 4 117 724 €. 2024 sera une année de transition. En effet, en 2023, Blanquefort a vu la livraison de deux magnifiques projets structurants : la piscine intercommunale et le pôle Jeunesse. 2024 marquera le début de trois nouvelles autorisations de programme :

- Décret tertiaire pour 200 000 €. Il s'agit d'une obligation réglementaire qui vise à l'amélioration énergétique des bâtiments. Blanquefort est concerné pour 25 bâtiments, avec un coût estimé il y a 6 mois à 36 000 000 d'euros. La ville a priorisé les bâtiments qui accueillent des enfants : groupes scolaires de La Renney et Caychac.
- Équipements sportifs de proximité : rénovation de deux courts de tennis et rénovation du skatepark.
- Rénovation de certains ouvrages d'art de Majolan, comme les grottes (420 000 €)

Une 4<sup>e</sup> autorisation de programme sera vraisemblablement ouverte en 2024 pour les écoles de Caychac. De nombreux projets sont également menés hors autorisation de programme :

- Travaux d'accessibilité (150 000 €)
- Matériel et équipement : mobilier des écoles (29 000 €), remplacement de véhicules de service (74 000 €), remplacement des fauteuils de la salle de cinéma.
- Entretien du patrimoine : rénovation de la toiture de la mairie et des écoles de Caychac (1 150 000 €), restauration scolaire, rénovation de la verrière de la médiathèque (60 000 €).
- Cadre de vie : projet de végétalisation des écoles (55 000 €). Les services et les élus avancent main dans la main pour aller le plus vite possible sur ce projet.
- Budget participatif (50 000€). La collectivité incite tout habitant blanquefortais à être acteur sur la commune.
- Square Machet (15 000 €)
- Installation d'abris vélos au pôle Jeunesse.

Parmi les recettes d'investissement, Karine FAUCONNET cite les recettes de la piscine (4 000 000 €) et les recettes au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (1 400 000 €). Il s'agit d'une compensation de la charge de la TVA sur des travaux réalisés il y a deux ans. La commune percevra également 260 000 € de taxe d'aménagement pour les travaux qui nécessitent une autorisation d'urbanisme, ainsi que des cessions foncières pour 1 595 000 €. Parmi ces cessions, Karine FAUCONNET cite celle des Restos du cœur (le bâtiment est désormais la propriété d'une orthodontiste de Blanquefort qui bénéficie ainsi d'un local pérenne) et celle de la déchetterie.

Avec ce budget, la commune de Blanquefort entend continuer à apporter haut ses valeurs de solidarité, de renforcement du lien social, de respect de la planète. Elle continue sa politique

municipale de proximité en faveur des familles, des jeunes, des seniors, des Blanquefortais en situation de fragilité, et plus largement de l'ensemble des usagers des prestations municipales. Pour y parvenir, tous les élus, mais aussi tous les services, sont mobilisés. Karine FAUCONNET n'a aucun doute sur le fait que les engagements seront respectés.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marc FRANÇOIS indique qu'il n'a aucune remarque à formuler sur le fond de ce budget. La dette est nulle, les taux d'imposition demeurent stables, les dépenses recettes de fonctionnement semblent correctement estimées et l'autofinancement se maintient pour l'instant et il est à espérer que cela continue. Certes, d'aucuns pourraient objecter un manque d'ambition dans les investissements que nécessiterait l'entretien du patrimoine, mais Marc FRANÇOIS connaît les difficultés à assurer techniquement un tel programme, au niveau financier, mais surtout au niveau humain, compte tenu des contraintes légales. Inscrire des sommes au budget est facile. Ne pas pouvoir les réaliser dans les délais pourrait attirer à la municipalité la critique d'un faible taux de réalisation. Cependant, Marc FRANÇOIS regrette l'absence de partage, en amont de ce vote, sur la préparation du budget. L'absence de commission Finances et une simple présentation 12 jours avant le conseil municipal ne permet pas une implication de tous les élus dans l'accès à l'information et encore moins des membres de l'opposition. Évidemment, des questions peuvent être posées en commission réunie. Marc FRANÇOIS n'a aucun doute sur la sincérité des réponses ni sur la volonté de Karine FAUCONNET de vouloir y apporter toute explication utile. Il n'en demeure pas moins que le ce fonctionnement n'est pas sain. Il n'est d'ailleurs pas impossible que, dans l'avenir, le législateur impose des choses en la matière, notamment une obligation d'une commission des Finances et pourquoi pas sa présidence par un élu d'opposition. Au-delà de la commission Finances, il faudrait procéder de même avec les autres secteurs d'activité. Karine FAUCONNET a évoqué plusieurs projets extrêmement intéressants dont l'opposition n'avait aucune connaissance. Ce fonctionnement est regrettable. Le groupe de Marc FRANÇOIS s'abstiendra lors du vote, pour des raisons de forme et non pour le fond.

- Luc SIBRAC partage à 100% le souhait de Marc FRANÇOIS que les groupes d'opposition soient intégrés aux réflexions financières de la commune, par exemple dans le cadre d'une commission Finances. S'agissant du budget primitif, Luc SIBRAC tient à préciser, en préambule, qu'il est tout à fait conscient des atouts de la ville de Blanquefort. La jeunesse et les associations y sont très dynamiques. Il n'y a pas de débat là-dessus. Cela étant, Luc SIBRAC estime que le budget primitif est trop prudent, notamment sur les dépenses de fonctionnement. Lors de l'élaboration du budget 2023, le coût des fluides était certes incertain, mais, en 2024, il est connu. Le poste « fluides » a augmenté de 500 k€ entre 2022 et 2023. Or, dans le budget 2024, Karine FAUCONNET prévoit une hausse de 1,6 M€ entre 2023 et 2024. Il est difficile d'y croire. Luc SIBRAC fait le pari que le résultat de l'exercice 2024 sera de 2 M€. L'an passé, il avait annoncé un résultat de 1 M€, alors que la commune déjà finalement un excédent de 2,7 M€.

Par ailleurs, Luc SIBRAC souhaiterait savoir si la nouvelle piscine générera plus de dépenses de fonctionnement que l'ancienne. Si oui, à combien s'élève le surcoût (hors participation de Parempuyre) ? Une commission Finances permettrait de poser ce type de questions. Enfin, Luc SIBRAC s'enquiert du montant de la cession des Restos du Cœur et de la déchetterie. D'autres cessions sont-elles incluses dans le montant total annoncé de 1,6 M€ ?

- Sylvain FOUCHER salue le travail de Karine FAUCONNET et sa présentation très pédagogique. L'opposition considère la prudence comme un problème. Au contraire, Sylvain FOUCHER estime que la prudence est synonyme de bonne gestion et d'humilité. Face aux

incertitudes auxquelles font face toutes les communes de France, le budget est extrêmement difficile à établir. Cela suppose une vision à moyen/long terme, que les éléments dont la commune dispose ne permettent pas forcément d'établir. La capacité à faire constitue un véritable sujet. Il faut maintenir un autofinancement pour investir sans emprunter. Quand bien même la commune emprunterait, les agents territoriaux sont indispensables pour mener à bien les projets que les élus défendent. Or, la Ville ne peut pas ni embaucher, ni systématiquement externaliser. Les agents font preuve d'intelligence collective pour travailler les projets à moyen constant, que ce soit pour la politique égalité femmes/hommes, le handicap ou les discriminations. Pour conclure, le budget 2024 est prudent, mais ambitieux.

- Frédéric BONNOT constate que le rapport joint au budget primitif est presque copié /collé d'une année sur l'autre. Le budget est toujours présenté avec un double discours : « faire peur », puis « rassurer ». Faire peur sur la « tension inflationniste persistante ». Or, chacun sait pertinemment que l'inflation sera divisée par 2 en 2024 pour revenir à 3 %. Puis, rassurer en affirmant que la situation n'est pas si mauvaise et que, finalement, la commune est bien gérée. Chaque année, Madame le Maire évoque les incertitudes. Or, la ville de Blanquefort finit toujours par dégager un excédent entre 1,8 M€ et 2,6 M€.

S'agissant des droits de mutation, Frédéric BONNOT estime qu'il s'agit d'une deuxième occasion manquée. La commune de Blanquefort aurait pu baisser non seulement les taux d'imposition, mais également les droits de mutation.

Enfin, concernant le centre de santé, Frédéric BONNOT exprime son opposition. Ce sujet ne fait pas partie des problématiques d'une commune. Il ne doit pas être traité à ce niveau. À Saint-Médard, des dérapages commencent à apparaître. Ils sont masqués sous l'argument du choix politique. Finalement, le contribuable paiera deux fois ses soins : via les charges sociales de son salaire et via sa taxe foncière.

- Valérie CARPENTIER remercie Madame le Maire et Madame l'adjointe aux Finances pour les 15 000 € qui serviront à végétaliser le nouveau square du centre-ville. La Ville de Blanquefort est très attentive à ses espaces verts, à ses parcs, à ses forêts, à ses jardins. Pour construire le nouveau square, un premier diagnostic a été établi. Quelques arbres pourront être conservés, notamment un arbre remarquable. Il faudra ensuite défricher et désherber, car la nature a repris ses droits. À l'été 2025, les Blanquefortais pourront profiter de l'enchantement de ce nouveau square et de son mobilier urbain.

- Bruno FARENIAUX rappelle que le contexte international économique continue de faire peur à la population et continue d'interroger ceux qui ont la charge des collectivités locales et territoriales. Une guerre se déroule aux frontières de la France, avec des conséquences qui ne sont pas près de s'arrêter. Il va falloir trouver de l'argent pour financer le réinvestissement militaire. Les sommes annoncées sont colossales. On parle de 450 milliards d'euros dans les années à venir. Tout le monde s'interroge sur le financement de ces investissements.

Bruno FARENIAUX revient sur la remarque de Frédéric BONNOT quant au double discours : faire peur, puis rassurer. Ce procédé est commun à toutes les collectivités, y compris à l'État. Il se trouve que, contrairement à l'État, la commune de Blanquefort a réussi, malgré un contexte difficile et des contraintes budgétaires, à maintenir un équilibre financier. La quasi-intégralité des projets prévus pour cette mandature a été réalisée, à l'exception de quelques projets ralentis à cause des services de l'État. La Ville de Blanquefort a maintenu la qualité du service public. Peu de communes ont mené de front plusieurs projets majeurs d'investissement, comme la piscine, la résidence pour personnes âgées ou encore le pôle jeunesse. Malgré cela, l'équipe municipale continue à être optimiste en planifiant d'autres investissements. Dans la gestion d'une collectivité,

il semble normal d'être méfiant compte tenu du contexte international. Il est heureux que les collectivités locales génèrent des excédents au vu des crises sociales qui secouent régulièrement le pays. Les collectivités locales jouent le rôle d'amortisseurs sociaux de ces crises.

Enfin, Bruno FARENIAUX revient sur l'idée d'une commission financière. Rien n'empêche d'organiser une commission réunie une ou deux semaines avant la présentation du budget, afin d'analyser les éléments en profondeur, d'apporter des réponses aux questions des élus ou de recueillir les diverses prises de position. Bruno FARENIAUX fait remarquer que les questions sont généralement peu nombreuses en commission réunie. Chacun sait pourquoi. Cette instance a le mérite d'exister. Elle pourrait être mieux utilisée.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN évoque le projet du centre de santé, qui en est au stade de l'étude. C'est peut-être un choix politique, mais c'est surtout une nécessité absolue d'essayer de trouver des solutions. Normalement, il n'est pas dans les attributions d'une mairie de se substituer aux pouvoirs publics, mais il faut parfois trouver des solutions. Sylvie LACOSSE-TERRIN explique qu'elle s'est installée à Blanquefort en 1997. La ville comptait alors 14 médecins généralistes. Aujourd'hui, il n'en reste que 6. Selon Sylvie LACOSSE-TERRIN, la solution tient dans les maisons de santé. Les jeunes médecins ne s'installent plus en libéral. Ils préfèrent être salariés d'une maison de santé. Blanquefort n'est pas un désert médical, mais des difficultés commencent à apparaître pour trouver des spécialistes, des généralistes, des infirmiers. La situation est encore plus inquiétante dans le Médoc.

- Karine FAUCONNET confirme que l'investissement n'est pas uniquement une question d'argent. C'est aussi une question de moyens humains et de programmation. S'agissant des frais de fonctionnement 2024, ils sont en augmentation par rapport à 2023, car de nouvelles dépenses sont apparues : électricité (100 k€), nouvelles installations (200 k€), inflation, projets, etc.

Concernant les ressources humaines, Karine FAUCONNET s'est sentie accusée de dramatiser la situation. Au budget primitif 2023, les charges de personnel étaient estimées à 13,3 M€. Finalement, elles ressortent à 13,5 M€. La différence s'explique essentiellement par la prime pouvoir d'achat (170 k€), qui a été décidée à la dernière minute.

En ce qui concerne la piscine, elle coûtera plus cher que prévu, même avec la participation de Parempyure. La commune voisine versera 100 k€ ; ce qui couvrira uniquement les effectifs supplémentaires. La piscine n'est ouverte que depuis 3 mois. Il manque un peu de recul pour dresser un bilan des consommations de gaz ou d'électricité.

S'agissant des ventes, Karine FAUCONNET annonce la cession de :

- Cambon sur Caychac et Machet : 900 k€
- Déchetterie : 247 k€
- SIVOM : 216 k€
- Restos du Cœur : 231 k€

Enfin, Karine FAUCONNET précise que les droits de mutation représentent un pourcentage que la commune perçoit sur chaque vente réalisée sur son territoire. La fixation du taux ne relève pas de la responsabilité de la commune.

- Madame le Maire souligne que la présentation du budget permet de mettre en lumière la forte activité de la ville. Frédéric BONNOT parle de copier/coller. Madame le Maire rétorque que l'intervention de Frédéric BONNOT est également un copier/coller d'une année sur l'autre : « trop de prudence », « trop de dépenses », « pas assez de dépenses » ... Il convient tout de même de

faire attention à ses interventions, notamment sur le coup manqué des droits de mutation. Les droits de mutation que perçoit la commune dépendent de l'activité immobilière. Or, cette activité est en berne depuis plusieurs mois. Les entreprises du bâtiment ne construisent plus, les logements ne se vendent plus parce que les taux d'intérêt sont élevés. Madame le Maire tient d'ailleurs à rectifier un propos tenu par Frédéric BONNOT : l'inflation ne va pas baisser de moitié. C'est l'augmentation de l'inflation qui va baisser de moitié. Les prix vont malheureusement continuer à augmenter en 2024.

Madame le Maire souhaiterait attirer l'attention sur trois éléments :

- En 2024, la commune ouvrira, 3 autorisations de programme, c'est-à-dire des projets d'investissements qui s'étaleront plusieurs années :
  - o Entretien des bâtiments lié au décret tertiaire (rénovation énergétique des bâtiments). Ce défi technique entrainera des dépenses. La commune pourra, si nécessaire, recourir à la dette verte pour financer ces dépenses.
  - o Équipements sportifs de proximité : réfection de 2 courts de tennis, mise en place d'un parcours à Fongravey, création d'un club house pour le foot, le foot gaélique et le rugby, rénovation du skatepark (500 k€). Il n'est pas certain que cette somme sera dépensée. Au préalable, un diagnostic du skatepark sera effectué pour évaluer les problématiques et étudier les différentes options. S'il s'avère que l'équipement ne garantit plus la sécurité des utilisateurs, Madame le Maire sera peut-être obligée de le fermer ponctuellement.
  - o Majolan : 1 M€ (le montant reste estimatif à ce stade. Il s'agit d'un budget minimum qui sera probablement dépassé). Le projet s'étalera sur plusieurs années. L'année 2024 sera consacrée aux travaux prioritaires et aux études, comme le balcon de la Marguerite, la passerelle ou l'expertise des grottes, qui sont actuellement fermées pour des raisons de sécurité. Une dépense de 20 à 30 k€ est prévue pour effectuer des essais qui permettront de définir le mode de réfection des grottes.

Une 4<sup>e</sup> autorisation de programme sera ouverte en cours d'année 2024 pour la rénovation de l'école de Caychac. Il manque des éléments chiffrés pour l'ouvrir dès maintenant. Certes, Madame le Maire aurait pu ouvrir cette autorisation de programme avec un montant totalement approximatif, mais, par sincérité, elle préfère attendre de disposer d'éléments permettant de se rapprocher le plus possible de la réalité de la dépense.

- La gestion financière de la commune est prudente, mais le budget 2024 est ambitieux. À titre d'exemple, Madame le Maire évoque le bâtiment du Carré-Colonnes. Le bâtiment n'est pas ancien, mais la commune a tout de même décidé d'investir dans de nouveaux fauteuils, de refaire les sols du hall, de changer le système de fermeture de la salle Annie Aubert, de retravailler la verrière du fil (à l'arrière de la médiathèque) et de mettre en place un éclairage en LED (par souci d'écologie et d'économie, mais également en anticipation de l'obligation réglementaire à venir).
- La commune continue à mener un important travail partenarial avec les associations. En 2023, un effort avait été demandé à l'ABCS. En 2024, la commune augmentera le montant de la subvention accordée à cette association. Idem pour le Carré-Colonnes. En 2024, la ville — qui compte 16 000 habitants — versera une subvention de 1,1 M€ au CCAS. La somme est très élevée comparativement aux autres communes. Cette subvention permet au CCAS d'accorder des aides et de mettre en place un travail collectif à destination de toutes les générations, en particulier des seniors. La très attendue résidence autonomie sera livrée dans le courant du premier trimestre 2025. Le remplissage est déjà garanti ; et ce pour deux raisons : les services offerts sont de qualité et le loyer est

peu élevé. Ce faible loyer est possible, car la ville prend en charge la différence entre le coût réel du logement et le loyer réglé par le résident. Il s'agit là d'un choix politique de compensation en faveur de la solidarité. S'agissant du centre de santé, Madame le Maire annonce qu'il y a 6 mois, elle était opposée au projet. Elle a d'abord estimé que la santé ne relevait pas de la responsabilité de la collectivité. Puis, elle a rencontré des patients, des médecins, des personnes travaillant dans le paramédical. Il semble que le centre de Saint-Médard — sur lequel Madame le Maire n'émettra pas de jugement — réponde à un besoin. À ce stade, Madame le Maire ignore si Blanquefort accueillera un centre de santé. Une étude de faisabilité est nécessaire au préalable. Madame le Maire a inscrit ce projet dans le budget, car son objectif est de répondre aux besoins des habitants. Or, les habitants ont besoin de médecins, tant pour le curatif que pour le préventif. Si, à un moment donné, l'État veut reprendre la main sur le sujet, la commune se retirera sans aucun problème.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 27 voix pour, 3 contre (L. Sibrac, F. Bonnot, N. Louey), 2 abstentions (M. François et E. Plougoum) et 1 absente (J. Giraud).*

### **RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

#### **Affaire n° 24-018 : Subventions à l'EPCC Carré-Colonnes fonctionnement et équipement**

Jean-Claude MARSAULT rappelle que les communes de Blanquefort et Saint-Médard participent annuellement au fonctionnement de l'EPCC Carré-Colonne et versent une subvention complémentaire d'investissement. Pour l'année 2024, la collectivité propose une subvention de fonctionnement de 538 625 €. Quant à la subvention d'équipement de 82 400 €, elle se décompose comme suit :

- Le renouvellement du matériel informatique et scénique : 20 000 €
- L'amélioration technologique des produits électriques, en particulier pour le changement des LED : 62 400 €. Ces mesures sont nécessaires dans le cadre du contrôle des consommations d'énergie.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD).*

### **RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

#### **Affaire n° 24-019 : Subventions au CCAS fonctionnement et investissement**

Karine FAUCONNET rappelle que la subvention de fonctionnement au CCAS s'élèvera à 1 102 000 € en 2024. La commune versera également une subvention d'investissement de 120 000 € pour l'équipement et le mobilier de la future résidence autonomie.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 24-020 : Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal de Blanquefort**

Karine FAUCONNET explique que Blanquefort dispose d'un comité d'œuvres sociales à destination de ses agents, actifs ou retraités. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 86 938 € à ce comité. Le montant est stable par rapport à l'an passé.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD). P. DURAND ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX**

**Affaire n° 24-021 : Subvention à l'association Bordeaux Technowest**

Bruno FARENIAUX indique que Bordeaux Technowest est une structure associative contribuant au développement économique local et territorial. L'association participe activement à la politique économique de Blanquefort et de sa zone industrielle. Elle soutient des initiatives de chefs d'entreprise. Elle organise des accompagnements auprès de ces entreprises et de la commune. Elle participe au pilotage et à l'animation du réseau ZIRI (zone d'intégration des réseaux intelligents). Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € à cette association.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD). S. LACAUSSE ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n° 24-022 : Subvention à la Mission Locale Technowest**

Madame le Maire rappelle que la mission locale Technowest a déménagé depuis le mois d'octobre dans les locaux du Château de Fongravey. Elle poursuit ses actions envers les jeunes de moins de 25 ans, en proposant des dispositifs individuels et collectifs. La subvention — qui est liée au nombre d'habitants — s'élève à 33 744 € pour l'année 2024.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD). J.-C. MARSAULT ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Madame le Maire**

**Affaire n° 24-023 : Convention relative au Fonds Local d'Aide aux Jeunes**

Madame le Maire explique que la convention relative au Fonds local d'aide aux jeunes est gérée par la Mission locale. L'abondement financier s'élève à 3 575 € pour 360 jeunes accueillis.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD). J.-C. MARSAULT ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 24-024 : Subvention de fonctionnement à l'association ABCS**

Jean-Claude MARSAULT propose une subvention de 502 000 € en faveur de l'ABCS, qui soutient l'ensemble du monde sportif et associatif de Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation. Elle précise que la subvention augmente de 12 000 € par rapport à l'an passé en raison du pôle Jeunesse. Elle ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 1 absente (J. GIRAUD). B. FARENIAUX ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 24-025 : Subventions de fonctionnement et pour projets spécifiques aux associations**

Philippe GALLES souligne que la liste des associations bénéficiaires est jointe à la délibération. La commune octroie également des subventions pour des projets spécifiques. Cette année, elles seront attribuées à l'ESB Handisport pour le tournoi Thierry Constantin (1 000 €), à l'Amicale des malentendants pour leurs 30 ans (200 €), Asphyxie pour le Festival Jubil' à Jongle le 25 mai (1 000 €) et à Indian's Arc pour une compétition en 3D en juillet à Tanais (5 000 €).

Il est également demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'objectif entre la ville et les associations Indian's Arc, ESBB Rugby, ESB Tennis, Crèche associative Suce Pouce, Crèche associative Les Poussins et ESB football.

- oOo -



Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 24-026 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Badminton**

Philippe GALLES propose de verser une subvention de 5 700 € à l'association ESB Badminton.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Pour rappel, conformément à la Charte adoptée en 2023, toute subvention supérieure à 5 000 € entraîne la signature d'une convention.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). A. NORIEGA et F. DUBOIS ne prennent pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 24-027 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Gymnastique Sportive**

Philippe GALLES propose de verser une subvention de 8 500 € à l'association ESB Gymnastique Sportive. Une autorisation de convention d'objectif est jointe en annexe.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). F. DUBOIS ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 24-028 : Subvention de fonctionnement à l'association ESB Oxygène**

Philippe GALLES propose de verser une subvention de 4 800 € à l'association ESB Oxygène.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). S. FOUCHER ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 24-029 : Subvention de fonctionnement à l'association ACCA de Blanquefort**

Philippe GALLES propose de verser une subvention de 5 000 € à l'association communale de chasse agréée de Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). P. DURAND et M. REYNAUD ne prennent pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Patrick DURAND**

**Affaire n° 24-030 : Subvention à l'association des Éclaireuses et Éclaireurs De France**

Patrick DURAND demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association Éclaireuses et Éclaireurs de France.

- oOo -

Madame le Maire remercie Patrick DURAND pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). A. NORIEGA et P. GALLES ne prennent pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 24-031 : Subvention de fonctionnement à l'association des Cinémas de proximité de la Gironde**

Jean-Claude MARSAULT signale que le cinéma Les Colonnes fait partie des 30 cinémas indépendants de la Gironde. À ce titre, la commune verse annuellement une subvention. Pour 2024, la participation serait de 2 221 €.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). F. DUBOIS ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 24-032 : Subvention à l'association Théâtre Expression**

Jean-Claude MARSAULT propose de verser une subvention de 2 000 € à l'association Théâtre Expression.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). D. SAITTA ne prend pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Philippe GALLES**

**Affaire n° 24-033 : Subvention à l'association Téléblanqueforton**

Philippe GALLES explique que le collectif a changé de statut. Il œuvre depuis très longtemps au profit du Téléthon. Il s'agit désormais d'une association qui a demandé une subvention de 200 € à la commune pour aider à son fonctionnement.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD). P. NAVARRO et P.-A. LÉOUFFRE ne prennent pas part au vote.*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 24-034 : Convention de partenariat entre la Ville du Taillan-Médoc et la Ville de Blanquefort pour un projet musical entre les deux écoles de musique municipales.**

Jean-Claude MARSAULT explique qu'il s'agit d'une belle initiative entre deux communes qui ont décidé de mener ensemble un projet musical. Sont concernées les classes de flûte traversière des écoles de musique de Blanquefort et du Taillan. Cet événement permettra d'enrichir les pratiques des élèves, de consolider le développement de leurs compétences et de participer à un projet artistique intéressant.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

**Affaire n° 24-035 : Acquisition de parcelles Marais Flamands Florimond**

Isabelle MAILLÉ explique que l'exploitation de graves dans les marais fait partie de l'histoire de Blanquefort. Il y a eu des premières activités, des fins d'exploitation, de nouvelles ouvertures. La dernière ouverture concerne le carrier GSM.

En 1979, à la fin des exploitations, une délibération avait été passée en conseil municipal pour l'achat par la commune des terrains au franc symbolique. Cette démarche actait l'engagement de la commune à sortir d'une longue période d'exploitation des matériaux sédimentaires de la Garonne et qui a, depuis, largement modifié les milieux naturels.

Une première cessation d'activité partielle de la GSM a été établie par procès-verbal de récolement de la DREAL le 30 juillet 2021, suivie d'un procès-verbal de récolement le 15 mars 2023 actant la cession d'activité totale et conforme aux observations des services de l'État. Tel que prévu dans la délibération de la commune de 1979 et dans la promesse de vente qui en a suivi, la ville entend procéder à l'acquisition de l'ensemble des terrains à l'euro symbolique.

50 ans d'histoire s'achèvent. Un accord a été passé avec les carriers pour qu'ils cessent de creuser sur les terres communales, même s'il reste des cailloux. La commune compte presque 300 hectares de plans d'eau. À un moment donné, il faut savoir s'arrêter.

La ZPENS (Zone de Préemption des Espaces Naturels Sensibles), créée en 2020, permettra de faire revivre différemment cet espace. Les Blanquefortais pourront le visiter. Un plan de gestion est à l'étude, avec des outils pédagogiques qui relateront l'histoire des lieux.

, on l'appelle l'acquisition, même si c'est à l'euro symbolique tel qu'il était prévu à l'origine dans la libération. Du mois de mars 1979 et donc la promesse de vente devant notaire entre la commune de Blanquefort et le propriétaire ou leurs ayants droits directs ou par cession qui sont joints en annexe. Vous avez le. Lac Notarial de l'époque.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider la poursuite des acquisitions des Marais, tel que prévu dans la délibération du 19 mars 1979 et dans la promesse de vente devant notaire du 31 mai 1979 entre la commune de Blanquefort et les propriétaires ou leurs ayants droits directs ou par cession de droits.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Isabelle MAILLÉ**

**Affaire n° 24-036 : Convention de délégation du droit de chasse – espace naturel sensible de Tanaïs**

Isabelle MAILLÉ fait remarquer qu'il s'agit là d'ouvrir une autre page de l'histoire. Le domaine de Tanaïs est devenu un espace naturel sensible. Certains secteurs, comme le secteur nord, sont mis en préservation. Ils sont interdits au public pour laisser la nature s'exprimer. Certains abritent encore des camps de vacances. Les sangliers prolifèrent dans ces zones, causant quelques problèmes aux viticulteurs voisins. Des battues sont parfois organisées avec la CCA, mais la tâche n'est pas aisée compte tenu de la présence de riverains et de promeneurs. Il est donc envisagé de

collaborer avec l'association UCAG33. Cette association regroupe des chasseurs à l'arc qui se postent en hauteur dans des miradors. Ils travaillent en tir fichant à une quinzaine de mètres de l'animal. Le tir étant silencieux, les autres membres du troupeau ne se rendent pas compte de la mort de leur congénère ; ce qui permet de rendre l'action plus efficace tout en garantissant la sécurité de la population. Il est donc proposé au conseil municipal de conclure une convention avec cette association, avec l'accord de la CCA de Blanquefort.

- oOo -

Madame le Maire remercie Isabelle MAILLÉ pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 1 abstention (J. RUMEAU) et 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT**

**Affaire n° 24-037 : Désignation de personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de la scène nationale Carré-Colonnes**

Jean-Claude MARSAULT rappelle que le conseil d'administration de la Scène nationale compte 6 représentants du Conseil municipal, une personne qualifiée du monde culturel et un représentant du monde associatif.

Concernant le monde associatif local, il est proposé de renouveler, pour une durée de 3 ans, le mandat confié à la présidente ou président de l'ABCS ou à son représentant. S'agissant de la personnalité qualifiée issue du monde culturel, il est proposé de renouveler Monsieur François POUTHIER, qui intervient à l'Université Bordeaux Montaigne en sa qualité de maître de conférences associé.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 24-038 : Indemnité forfaitaire de déplacements sur le territoire de la commune**

Karine FAUCONNET signale que certains agents sont contraints d'utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leur activité professionnelle. La commune leur verse alors une indemnité forfaitaire de déplacement, qui est modulée en fonction de la fréquence desdits déplacements. Ainsi, s'ils utilisent leur véhicule 2 ou 3 fois par semaine en moyenne, ils vont percevoir 210 € par an. Cette somme sera portée à 300 € s'ils l'utilisent tous les jours et 500 € s'ils doivent l'utiliser plusieurs fois par jour.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET**

**Affaire n° 24-039 : Indemnités des élus**

Karine FAUCONNET annonce la désignation d'un nouveau conseiller délégué : Michel REYNAUD. Il est nécessaire de fixer le taux de l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux autres conseillers municipaux.

Madame le Maire explique que le projet politique phare du CCAS est la résidence autonomie. Le déménagement et l'appropriation des lieux ne seront pas anodins pour les résidents. Certes, le bâtiment sera neuf, mais l'important est ce qui sera fait à l'intérieur du bâtiment. Pour rappel, le rez-de-chaussée du bâtiment sera occupé par des salles de restauration et d'activité. La résidence ne sera pas fermée sur elle-même. Au contraire, elle sera ouverte à tous les visiteurs. Il s'agit donc d'un projet politique particulier à porter. Madame le Maire estime que Monsieur Michel REYNAUD dispose de la connaissance du terrain et des qualités humaines nécessaires pour mener à bien un tel projet. Elle lui signera donc une délégation.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation et ouvre le débat.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 abstentions (L. SIBRAC, F. BONNOT, N. LOUEY), 1 absente (J. GIRAUD).*

**RAPPORTEUR : Pierre LABORDE**

**Affaire n° 24-040 : Modification du tableau des effectifs**

Pierre LABORDE propose d'autoriser la création de 3 postes :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint du patrimoine à temps complet

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour sa présentation et ouvre le débat.

*Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour, 1 absente (J. GIRAUD).*

Sylvain FOUCHER annonce qu'il s'est vu proposer une mobilité professionnelle. Il occupera prochainement un poste au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle position ne lui permettra pas de rester adjoint à la ville de Blanquefort. Il se voit donc contraint de démissionner du conseil municipal. Il tient à remercier Madame le Maire pour sa confiance. Il reconnaît son engagement, son courage. Pour exercer le métier de maire, il faut un sacré courage, beaucoup de temps, d'envie, d'engagement. En cela, Véronique FERREIRA est assez exemplaire. Sylvain FOUCHER tient également à remercier l'ensemble du conseil municipal pour l'accueil et les

échanges intéressants. Il remercie également les services avec qui il a eu le plaisir de travailler. Les équipes sont très investies, pleines de conviction et d'inventivité. Le mandat n'a pas été simple, car il a démarré avec deux années de Covid. La mission d'élus reste une très belle expérience, très formatrice, notamment pendant les astreintes. Sylvain FOUCHER entend continuer à s'investir à Blanquefort. De nombreux défis sont à relever. La ville dispose de tous les outils pour réussir, sur la transition écologique, sur la démocratie, sur le maintien d'un niveau de service public. Sylvain FOUCHER souhaite aux élus le meilleur pour cette fin de mandat.

Madame le Maire explique que le code électoral crée une incompatibilité entre certaines professions et la fonction d'élus. Madame le Maire sait que Sylvain FOUCHER restera à Blanquefort et continuera à s'investir pour la ville. Il existe diverses façons de s'investir. Il existe diverses façons de faire de la politique. Il suffit d'être un citoyen engagé. Durant ces 4 dernières années, Sylvain FOUCHER a apporté au conseil municipal et au groupe de la majorité une honnêteté intellectuelle sans faille.

Madame le Maire tient à rappeler qu'élus local n'est pas un métier. Certains sont retraités et d'autres sont encore en activité professionnelle. En plus de leur métier, ils passent de longues heures au bureau, de longues heures avec les habitants, de longues heures en réunion. La plupart des habitants sont reconnaissants, mais, en règle générale, les élus reçoivent plus de reproches que de remerciements. Madame le Maire invite l'assemblée à applaudir Sylvain FOUCHER et tous les élus locaux, symboles de la démocratie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 juin.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h.

**Pour information** : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Madame le Maire,  
Véronique FERREIRA

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Alain LEOUFFRE